

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 38 (1967)
Heft: 9

Artikel: Quelques remarques en vrac sur l'aménagement du territoire
Autor: Faivre, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques remarques en vrac sur l'aménagement du territoire

par Marcel FAIVRE, architecte,
président de la Commission d'aménagement de l'ADIJ

La Suisse, repliée sur elle-même à la suite des événements de la deuxième guerre mondiale, mit généralement beaucoup de temps à s'ouvrir aux horizons de la grande aventure du XX^e siècle. Sa neutralité traditionnelle ne la portait pas à innover dans les grands courants de la pensée créatrice du nouveau monde. Pourtant, dès 1946, certaines de nos industries faisaient des pas de géant en participant à la reconstruction de l'Europe et en s'alignant concurrentiellement vers la conquête prodigieuse des marchés mondiaux.

L'empire économique suisse devenait une réalité par le réseau de ses banques, de ses compagnies d'assurances, par le dynamisme de son industrie chimique ou de celle des produits alimentaires d'origine laitiers. L'établissement de comptoirs commerciaux, de succursales de production, l'exportation horlogère faisaient faire à notre compagnie aérienne nationale des prodiges de développement ; le réseau de Swissair est passé de 10 000 km. en 1946 à plus de 140 000 km. aujourd'hui.

Pourtant, on a répété que notre pays avait manqué le virage de l'électronique. Longtemps nous sommes restés en dehors de la conquête spatiale et le pouvoir nucléaire nous a échappé.

Sur un territoire exigü nous vivons près de 6 millions d'habitants alors que notre sol dit-on ne peut assurer qu'un minimum de nos besoins.

A peine cent cinquante ans plus tôt, nos compatriotes, pour vivre, exportaient leur sang, se louant aux seigneurs de la guerre. Aujourd'hui, nous avons besoin de travailleurs étrangers par centaines de milliers.

La naissance de l'industrie au siècle dernier changea la nature de l'exportation. On troqua le génie militaire contre le génie de la matière travaillée. Grâce au développement des moyens de transport naquit le tourisme.

Ce qui faisait l'aridité de notre sol (les espaces incultivables, les Alpes, les sites pittoresques) devint l'attraction des riches bénéficiaires de la colonisation du monde. Ainsi le tourisme, devenu le poids régulateur de notre balance commerciale, fut roi jusqu'au jour où son équipement vieilli, les crises internationales aidant, devint gravement inadéquat. La crise généralement porte en soi le germe d'un renouveau. Ces dernières années le total des nuitées dépassait 30 millions. C'est bon an mal an 3 milliards de francs en devises que nous valent les touristes étrangers. Déduction faite de nos propres dépenses touristiques à l'étranger, il n'en reste pas moins un boni de 1,7 milliard de francs.

Des économistes prêchent pour l'exportation de la matière grise. Bien que nous n'ayons ni inventé ni fabriqué de calculatrices élec-

troniques, celles-ci ont pénétré partout. Le nombre de celles que nous exploitons est proportionnellement le plus élevé en rapport avec la population parmi les pays du monde les plus industrialisés.

Un certain immobilisme politique

A ce dynamisme industriel nous pouvons opposer un certain immobilisme politique. Ce fut un événement révolutionnaire — qu'on se le rappelle — lorsqu'il y a à peine quelques années un conseiller fédéral osa s'aventurer hors des frontières du pays. On lut alors dans la presse — et ce n'est pas vieux ! — qu'il ne fallait pas exposer nos sept sages à la critique étrangère afin de ne pas diminuer leur autorité à l'intérieur du pays. Des esprits conservateurs anxieux avaient même eu peur de les voir être contaminés par des idées étrangères. Depuis, les choses se sont arrangées. Elles se sont même bien arrangées, à lire les fréquents déplacements de nos hauts dignitaires !

En raison de notre prudence sur le plan politique, il se fait que les grandes idées sont accueillies chez nous avec circonspection. Diable, un petit pays, moins qu'un autre, n'a pas le moyen de perdre dans l'aventure. Laissons les autres faire leurs expériences !

Mais les idées ne manquent point. Le potentiel créateur se manifeste par exemple dans le nombre de brevets déposés : 7850 en 1963, soit un brevet par 735 habitants. Si ce chiffre est parmi les plus élevés des pays industrialisés, nous détenons d'autres records peu après certains pays nordiques dans la proportion des divorces ou celui des suicides...

Nous construisons pour plus d'un milliard de francs par année, dont les deux tiers proviennent de capitaux privés. Cinquante mille logements sont édifiés chaque année. Malgré cela la pénurie subsiste avec plus ou moins d'acuité suivant les lieux.

La notion d'aménagement du territoire

C'est dans ces conditions qu'est née chez nous comme ailleurs cette notion nouvelle d'aménagement du territoire. La première guerre mondiale nous avait valu le vocable « urbanisme », autrement dit la science de la construction ou de l'aménagement des villes. La deuxième guerre mondiale quant à elle nous a fait envisager l'habitation des hommes non plus dans son cadre métropolitain mais dans une notion régionale agrandie plus vaste, à une dimension telle que l'aviation nous l'a fait découvrir. La campagne devient partie intégrante d'une région dans laquelle la métropole cherche à aérer ses poumons infectés.

La notion même de région s'est compliquée. On sait que la région politique ne coïncide pas nécessairement avec la région dont les frontières sont dictées par la logique géographique. On a superposé encore d'autres notions : la région économique, industrielle, touristique.

Alors qu'on en vient à se battre pour la question d'appartenance à une terre ou à une autre, les sociologues nous démontrent que finalement nous ne sommes rattachés à rien de ce que nous pensions mais à de nombreuses autres choses que nous ignorions.

L'objectif de l'aménagement du territoire est de faire vivre l'homme de la manière la plus agréable possible sur la portion de territoire qui lui est assignée.



Au seuil d'un nouveau siècle

Depuis cent ans, nous construisons des montres selon les mêmes principes: une montre ne vit pas de son passé, elle est créée pour l'avenir. Dans vingt ans, promettra-t-elle encore vingt ans de satisfaction? C'est ce que nous nous demandons; et c'est en conséquence que nous agissons. Ainsi, nous parlons peu des cent années passées et des nombreuses distinctions qui ont honoré les montres Longines. Nous mettons l'accent sur l'avenir. Et sur les montres Longines qui seront portées dans vingt, dans quarante ans. Comment seront-elles? Aussi parfaites que les montres Longines l'ont toujours été. Mieux: Elles seront si bien construites, qu'après

plusieurs décennies, elles compteront encore parmi les meilleures. Et si élégantes, qu'on les regardera toujours avec le même plaisir qu'aujourd'hui. Ces principes, nous les maintenons immuables, car nous savons qu'on exige plus d'une Longines que d'une autre montre.



LONGINES

1867 - 1967

Le temps des hommes est rythmé par Longines

Réf. 7752 Or 18 ct ● Réf. 7753 Même modèle, acier inoxydable ● Réf. 7763 Or 18 ct ● Réf. 7613 Or 18 ct ● Réf. 7614 Même modèle, acier inoxydable ● Réf. 50856 Boîtier et bracelet or gris 18 ct. Lunette sertie de 20 brillants

Joie et santé



Condor

Renseignements et prospectus par

Condor S. A., Courfaivre

Tél. (066) 3 71 71

1346

La Suisse

Quelle est-elle cette portion de terre ?

41 000 km², dont un quart non productif, construit ou inutilisable, un quart de cultures, un quart de pâturages de montagnes et le reste en forêts.

Entre les Alpes et le Jura, de Genève à Constance, existe une zone assez plate variant de 300 à 600 m. d'altitude, bien alimentée en cours d'eau. C'est la région la plus productive sur le plan de l'agriculture, celle aussi, paradoxale, qui, à ce titre, reçoit le plus de subventions. Mais, en même temps, cette région est la plus industrialisée, la plus développée économiquement. Sait-on que 60 % du potentiel économique et 80 % du potentiel industriel se situent dans un périmètre représentant les 7 % du territoire suisse ?

Toutefois d'autres vocations régionales apparaissent naturellement en dehors de cette concentration particulière. Si Zurich est la capitale de l'industrie et de la finance, Bâle s'est approprié la chimie. Berne est la capitale de l'administration. Quant à la vocation mondiale de Genève, elle n'est plus à démontrer.

La structure fédéraliste du pays a permis naturellement une distribution plus ou moins harmonieuse d'activités diverses. Elles ne sont pas toujours liées à des facteurs géographiques, mais aussi à des traditions économiques et sociales. Ce qui semble le plus influencer le quotient de développement, c'est généralement l'altitude, les réseaux d'eau et ceux de communications.

Evolution démographique

Les villes se sont développées au détriment des campagnes, cela est un fait connu. En 1850 les quatre plus grandes villes suisses avaient moins de 50 000 habitants. Aujourd'hui Zurich a atteint 450 000 habitants. Bâle passe le cap des 200 000. Genève atteint 200 000 habitants. Berne suit de peu.

Les régions immédiatement voisines de ces métropoles se sont développées pendant longtemps à un rythme beaucoup plus faible.

Mais nous sommes à un tournant. Ainsi Bâle et Zurich ont atteint la saturation. Pour la première fois dans son histoire moderne, Zurich a vu l'année passée sa population diminuer par rapport à l'année précédente. Bien que cela soit dû probablement au fait que la main-d'œuvre étrangère fut réduite par les mesures de lutte contre la sur-expansion économique, il n'en est pas moins vrai que le sol urbain est totalement occupé.

L'évolution démographique a atteint son plafond. C'est la région qui doit absorber le surplus d'habitants ; et l'on voit la ligne du graphique d'évolution tendre à l'horizontale pour la ville en même temps qu'elle s'élève pour les agglomérations avoisinantes.

A Bâle, la saturation régionale est complète. Les Bâlois doivent chercher hors de chez eux l'espace vital. Il est question d'une fusion avec Bâle-Campagne, canton frère. Mais l'opinion de la campagne n'est semble-t-il pas encore mûre pour accepter l'intégration. Même si du point de vue économique, administratif, financier, la solution s'impose, il est heureux que l'opinion générale soit déterminante, car cela donne son vrai sens politique à la démocratie.

Mais Bâle voit déjà plus loin la conquête de son espace vital. Ses industries chimiques se décentralisent sur le sol français ou allemand. La France prête son sol pour l'aménagement d'une place d'aviation, d'une extrême importance.

Notre sol rétrécit. Il devient si cher qu'il compromet des réalisations judicieuses. Des économies de terrain sont prêchées sous toutes les formes dans la construction. Cela est louable. Cependant ne nous leurrions point ; des économies faites dans le détail sans être intégrées dans un vaste plan d'ensemble ne seront jamais que des économies de bouts de chandelles.

Une bonne conception urbanistique tente à démontrer qu'en sacrifiant encore un dixième du territoire agricole actuel il est possible de faire vivre 10 millions de personnes dans ce pays. Mais nous savons aussi que sans planification intelligente, à grande échelle, nous n'y arriverons pas. Faudra-t-il alors céder à l'anarchie, et sacrifier délibérément notre agriculture ?

Gageons que pour les responsables la décision ou l'indécision est lourde de conséquences.

La spéculation

Dans la majorité des régions, les terrains ne manquent point. La disponibilité fait défaut. On ne vend que pour « faire une affaire ». Cette situation conduit à une spéculation dangereuse.

Les statistiques officielles indiquent que les prix moyens des terrains non bâtis ont passé en vingt ans de 20 à 250 fr. le m² à Bâle, de 15 à 175 fr. à Zurich. On n'indique bien sûr que ce qui a été déclaré officiellement. Mais ces chiffres comprennent toutes les terres, y compris les propriétés agricoles et forestières. On peut concevoir que les prix deviennent astronomiques pour les seuls terrains à bâtir. Ainsi l'emplacement coûte deux fois plus que la maison que peut se construire un modeste salarié.

Cette situation a fait naître une société de spéculateurs dont un Etat sain pourrait se passer. Il est immoral de permettre à quelques privilégiés de s'enrichir, par la spéculation foncière, dans les proportions que l'on connaît. On entretient un taux de vie chère artificiel, en favorisant le vice de ceux que le travail productif intéresse moins que la « dolce vita ». Il est inutile d'insister ; chacun de nous peut citer des exemples soit au voisinage des villes ou des autoroutes soit même, bien malheureusement, dans nos villes ou villages jurassiens.

Le droit

Dans un système démocratique, on ne peut refréner de tels abus sans des dispositions légales adéquates. Or, notre droit foncier est vieux. Sa conception, particulièrement chez nous, est napoléonienne. Mais sous l'Empire les routes ne s'encombraient que d'armées, à pied et à cheval, partant à la conquête du monde. On ne saurait nier que les conditions ont changé depuis et qu'une nouvelle conception du droit est indispensable pour suivre la marche du temps.

La notion d'expropriation et la conception d'indemnisation furent jusqu'à maintenant trop souvent un encouragement à la spéculation.

On reconnaît bien une évolution très lente dans les arrêtés successifs du Tribunal fédéral. L'impératif des nécessités de la planification est pris quelquefois en considération, et cela est heureux. En ce qui concerne la protection de la nature et celle des sites, l'article 24 sexies de la Constitution, que le peuple a accepté il y a deux ans, a permis déjà des réalisations intéressantes. Cela, ajouté aux conceptions fédérales et cantonales en matière forestière, nous donne un équipement législatif intéressant.

Mais il serait faux de rester sur un seul pôle de l'aménagement du territoire. La protection est une démarche boiteuse si elle ne s'accompagne pas de l'organisation du développement. En cela nos préoccupations personnelles ont toujours été ambivalentes. L'expérience nous a démontré avec éclat qu'en matière de plans locaux surtout, la seule protection du patrimoine architectural ou de la maison familiale pouvait devenir inefficace à travers les méandres du droit si des mesures de développement n'étaient prises parallèlement de manière intelligente.

L'aménagement est d'abord une attitude, une attitude d'ouverture conséquente à la vie. De cette ouverture dépendent les moyens à mettre en œuvre. Les dispositions du droit foncier ne sont qu'un élément d'un grand ensemble de mesures déterminées par la volonté de tous ; ou du moins d'une majorité d'hommes responsables du bien-être de tous les autres. En cela nous sommes solidaires.

La planification

Pour en revenir à la planification, constatons qu'elle repose essentiellement sur la prévision des besoins. L'inventaire de la situation est facile en ce qui concerne la géographie, avec tout ce qu'elle implique. Il est un peu plus compliqué lorsqu'il s'agit d'inventorier le potentiel humain avec toutes ses caractéristiques économiques et sociales. Mais où les choses deviennent difficiles, c'est quand il s'agit de déterminer la vocation d'un peuple à longue échéance, puis ses besoins en rapport avec cette vocation.

Pourtant, il vaut bien la peine que nous consacrons une partie de nos ressources spirituelles et matérielles à ce nouveau monde déjà en marche.

Les techniques urbanistiques, il faut le dire, sont perfectionnées et bien en place. Ce n'est pas dans l'aménagement de quartier que des déficiences techniques se manifestent. C'est bien davantage dans les conceptions à plus grande échelle et surtout dans l'appréciation de la macro-analyse. Cela a comme conséquence, surtout, un manque grave de coordination à grande échelle. Si nous voulions établir une comparaison avec l'industrie de la montre, nous pourrions dire que l'aménagement en est encore au stade de la manufacture d'horlogerie alors que l'avant-garde, elle, produit la montre électronique par les procédés de l'automation. Mais la majorité de la clientèle préfère encore la montre traditionnelle.

On ne peut pas forcer l'évolution sans risquer de créer des déséquilibres dangereux. L'assimilation de l'ère atomique ne peut se faire qu'au rythme des possibilités sociales.

La notion d'avant-garde pour le planificateur se situe dans la conception et la vision du monde futur. Il sait que les réalisations actuelles seront vieilles avant que ses plans ne soient réalisés. C'est peut-être la raison pour laquelle un récent congrès d'urbanistes insistait beaucoup sur la nécessité — surtout — de ne pas hypothéquer l'avenir par des réalisations irrémédiables.

Pour éviter l'irrémédiable, c'est vers l'acquisition méthodique d'un système de prévision que nous devons porter nos efforts. Mais une prévision « prospectivienne », c'est-à-dire consciente que les décisions d'aujourd'hui engagent l'avenir, qu'elles le modèlent déjà.

Oserait-on, dès lors, prétendre que des garanties ne sont pas nécessaires lorsque l'on joue notre avenir ?

Comment peut-on obtenir des garanties ? (Il s'agit bien de garanties, parce que nous ne saurions exiger de certitudes.) Ces garanties ne sauraient être obtenues en dehors des possibilités de la science.

La recherche multidisciplinaire

Or la science est vaste, diverse et pas toujours accessible. De plus, l'aménagement du territoire englobe une quantité de disciplines que peu d'autres activités techniques utilisent à la fois. Nos expériences prouvent que la collaboration interdisciplinaire est la chose la plus difficile à réaliser en Europe en matière de planification. Que se soit au niveau de l'administration, à celui de la technique, à celui de la recherche, le décloisonnement est difficile. La tendance naturelle de l'individu à concevoir le monde à sa façon, à le voir à travers la lunette de ses propres problèmes est affectée d'une sorte d'atavisme. C'est peut-être uniquement par une éducation de la jeunesse que les choses pourront s'améliorer. L'ouverture au monde est du domaine de la charité et moins de la connaissance. On peut considérer que cet état de fait est regrettable quand on sait que la puissance américaine est, en très grande partie, due au fait que la coordination interdisciplinaire est devenue discipline en soi, et qu'elle oblige les portes à s'ouvrir et le potentiel intelligent à s'assembler pour créer.

Les travaux de la Commission d'aménagement de l'ADIJ

Cette idée a conduit la Commission d'aménagement du territoire de l'ADIJ à mettre au premier point de son programme la recherche multidisciplinaire. Encouragée en cela par M. le conseiller d'Etat Simon Kohler, elle a pu réunir un certain nombre de chercheurs venant de plusieurs instituts universitaires suisses et étrangers pour rechercher les bases fondamentales de l'aménagement du territoire dans une région jurassienne. Cette œuvre est nouvelle en Suisse et en Europe par le nombre et le genre des disciplines particulières envisagées. Je tiens ici à rendre un hommage particulier à tous ceux qui ont collaboré à la réunion d'une si belle pléiade de chercheurs et, aussi, au gouvernement cantonal qui, il y a quelque temps, a accordé un premier crédit pour les travaux de ce groupe.

Il est bien regrettable que la recherche dans le domaine de l'aménagement ne soit pas plus avancée d'une façon générale. Nous pouvons affirmer même que certaines applications urbanistiques ont été faites à

douloureux... un tour de reins



dangereux... la tour de Pise

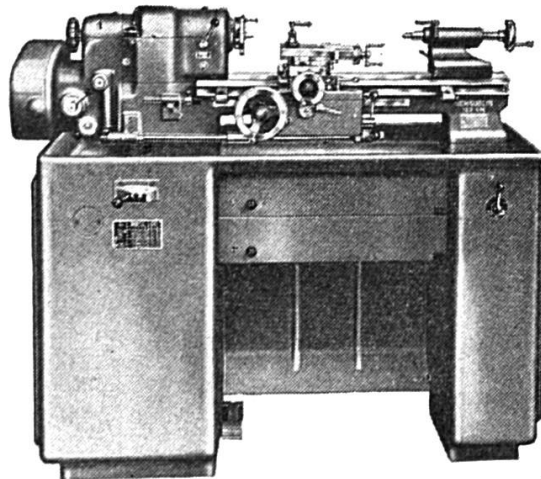


désagréable... attendre son tour



*Idéal...
un tour*

SCHAUBLIN



FABRIQUE DE MACHINES SCHAUUBLIN S.A. BÉVILARD-SUISSE

1355

L. Frésard S.A.

Fabrique
de
boîtes
de
montres

Bassecourt

1357



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Membre de l'Association suisse des experts-comptables

Comptabilité

Fiscalité

Expertises

Téléphone (032) 93 15 61

MOUTIER

Rue Centrale 47

1359

l'envers du bon sens quand on les examine avec quelques années de recul. Par exemple, le fait de promouvoir une planification locale sans la rattacher à une conception régionale peut avoir pour conséquence de compromettre la réalisation même du plan régional. C'est ce qui s'est passé dans le canton de Berne jusqu'à maintenant. Il est difficile de redresser une telle situation. On a commencé par le mauvais bout, faute d'une vue d'ensemble intégrée. On ne peut que difficilement demander à une commune qui fait des dépenses pour son propre aménagement de revenir en arrière sur certains points et contribuer en plus au financement du plan régional.

Or la dépense consentie pour l'élaboration d'un plan régional sert à toutes les communes puisque l'ensemble des problèmes y est traité. Il n'y a ensuite que des adaptations à faire localement.

Nous ne pouvons guère reprocher aux cantons une carence de planification sans considérer celle de la Confédération. En effet, une conception globale n'a pas été définie. Des réalisations fragmentaires existent certes, ne serait-ce que pour les autoroutes ou la mise sous protection de certaines régions. Mais on ne peut, dans un bref délai, rattraper des années de retard. Ici surtout la recherche fondamentale fait défaut. En conséquence pendant un certain temps, nous le savons, la planification sera improvisée ; elle sera insuffisante, mais cela ne saurait être une raison de ne rien faire.

Attention à la mauvaise planification !

Une mauvaise planification est peut-être plus dangereuse encore que celle laissée entièrement aux lois du hasard. A ce titre les contacts personnels que nous a vus la participation à des colloques internationaux sont d'un enseignement précieux. Ainsi les pays de l'Est ont, par leur statut politique, été les bénéficiaires d'une planification centralisée dont on récolte les fruits actuellement. Ils sont mauvais. Pourtant les moyens n'ont pas manqué.

Nous pourrions résumer les raisons pour lesquelles l'aboutissement fut une faillite en disant que le départ fut faussé. On a servi une idéologie politique plutôt que de servir l'homme. L'homme qui devrait être le centre de préoccupation de toute planification prospective. La technocratie n'est pas une solution aux problèmes humains ; elle est un moyen de travail. On ne saurait confondre buts et moyens. Les buts, c'est aux citoyens, c'est aux politiciens de les définir. Le planificateur doit en être conscient. Mais le citoyen, le politicien ne sauraient décider dans l'arbitraire. Ils doivent dialoguer avec le chercheur, ils doivent dialoguer avec le planificateur ; c'est à cette seule condition d'ouverture que la réussite est possible.

Pour les gens de l'Est, la référence même à un milieu naturel est aujourd'hui difficile parce que tout a été faussé depuis plusieurs années. Le dialogue ne fut pas exercé entre planificateurs et utilisateurs, entre techniciens et citoyens. C'est là je pense la cause principale d'un échec.

Conclusions

Nous avons vu par ces quelques remarques sur l'aménagement combien le problème est difficile et compliqué. Nous avons essayé

également de démontrer qu'une planification est indispensable pour faire face à l'évolution actuelle. Elle se justifie pleinement si, en regard des formidables investissements qu'exige notre civilisation, nous voulons dépenser judicieusement et économiquement les ressources financières exigées des contribuables que nous sommes tous.

Mais il n'est pas osé de dire qu'au stade actuel les moyens techniques mis en œuvre sont dérisoires par rapport aux possibilités offertes par la science. L'improvisation est encore à l'ordre du jour et l'on comprend fort bien que nos autorités ne veulent point s'engager dans une aventure alors qu'elles sont conscientes d'une grande insuffisance dans la connaissance fondamentale du problème.

Dès lors, la politique qui veut attendre une meilleure information avant de prendre une décision est parfaitement compréhensible. Elle est sage. Toutefois, il ne faudrait pas que la décision populaire du 2 juillet — où les citoyens rejetèrent l'initiative foncière du Parti socialiste et de l'Union syndicale — soit un oreiller de paresse pour les responsables et, en cela, nos élus ont le devoir de poser des conditions et des exigences.

M. F.

Industrie gazière:

Vers l'achèvement de la première phase de reconversion

La reconversion technique et structurale de l'industrie gazière suisse a rapidement progressé au cours de ces dernières années et l'on peut considérer aujourd'hui que la première étape de modernisation est sur le point d'être terminée. Ainsi, une industrie qui pendant des dizaines d'années avait dû travailler sur la base d'un procédé de fabrication — la distillation de la houille — devenu de plus en plus irrationnel, ce qui l'avait conduite à une certaine stagnation, est devenue aujourd'hui une branche moderne et dynamique de l'économie énergétique suisse.

Cette reconversion, caractérisée par la mise en œuvre de matières premières nouvelles pour la fabrication d'un gaz toxique à partir de dérivés du pétrole, ainsi que par le passage de la distribution locale ou régionale à la distribution interrégionale ou intercantonale, offre de nombreux avantages quantitatifs et qualitatifs et permet aux entreprises gazières de devenir un instrument complémentaire de l'alimentation en électricité.

Modifications dans les matières premières de base utilisées

Les changements intervenus dans la production ressortent clairement de la statistique sur les matières premières utilisées. C'est ainsi que les quantités de houille soumises à la distillation ont passé de 611 000 tonnes en 1965 à 560 000 tonnes en 1966. En revanche, la consommation d'essence légère, qui était de 24 000 tonnes en 1965, a